



Information sur les prescriptions SBSC du 24 juillet 2026

Madame, Monsieur,
Chers collègues,

La présente communication détaille les dernières modifications apportées aux prescriptions SBSC. Les documents adaptés sont publiés dès aujourd'hui, **vendredi 24 juillet 2026** sur les sites Internet prescriptions.don-cellules-souches-sang.ch, prescrizioni.donazione-cellule-staminali-sangue.ch ou vorschriften.blutstammzellspende.ch, et **entrent en vigueur le vendredi 14 août 2026**.

Vous trouverez ci-après la liste des documents modifiés, classés par domaine/partenaire. Les modifications sont également détaillées sur le site Internet à la rubrique « Information sur les modifications ». Les documents dont le contenu n'a pas été modifié et qui ont fait l'objet d'adaptation purement formelles sont **indiqués en bleu**.

Vous retrouverez, sur le site Internet, toutes les prescriptions mentionnées ci-après et approuvés en vue de la présente publication en utilisant le filtre de recherche « Publication : Approuvé », voir également le mode d'emploi du site Internet joint en annexe.

- Service régional de transfusion sanguine – Regional Blood Transfusion Service (**RBTS**)
- Centre de prélèvement - Collection Centre (**CC**)
- Centre de transplantation – Transplant Centre (**TC**)

C C	2193_FOR_Informed Consent_PBSC_E 2191_FOR_Informed Consent_BM_E 2192_FOR_Informed Consent_DLI_E ▪ Aucune modification du contenu, adaptation formelle ▪ Protection des données : Correction de «By signing this document, I consent to the transmission of the personal data specified above to international patients for the purposes described.» à «By signing this document, I consent to the transmission of the personal data specified above to international recipients for the purposes described.» ▪ Corrections stylistiques ▪ Aucune modification n'a été apportée aux formulaires allemands, français et italiens
R B T S	1285 / 1286_PRE_RBTS_Donor_HLA_Tests_D / F ▪ Chapitre 2, Procédure Tests de compatibilité : ▪ Selon la norme 6.03 de la WMDA, le délai cible de l'envoi des échantillons de sang (14 jours) doit être défini dans une prescription. Une référence à ce délai de 14 jours figure dans l'introduction. ▪ Référence à CKL_Info_Confirmatory_Typing supprimée (voir ci-dessous) ▪ Référence au chapitre 2.2, Étiquetage des tubes a été supprimée (voir ci-dessous), la référence à l'envoi des échantillons de sang et PRE_RBTS_Transport_Ontime reste ▪ Chapitre 2.1, Marqueurs infectieux (IDM) et groupe sanguin : Précisions concernant les commentaires à indiquer sur le formulaire 1444_FOR_IDMs. Le champ « Remarks IDM » doit contenir des informations relatives aux résultats de laboratoire. Le champ « Remarks Donor Availability » doit contenir les résultats pertinents issus du questionnaire médical ainsi que les mises à jour concernant les informations figurant dans le formulaire « FOR_Donor_Tel_Contact_CT_Request ». ▪ Kapitel 2.2, Etiquetage des tubes : Chapitre supprimé pour éviter toute redondance. Le processus est décrit en détail dans PRE_RBTS_Transport_Ontime.



R B T S		1319 / 1320 PRE_RBTS_Transport_Ontime_D / F Refonte complète des processus du remis des mandats, étiquetage des échantillons, conditionnement des échantillons et de la collecte
R B T S		1444 FOR_IDMs - Il y a désormais deux champs de commentaires. Un champ pour les commentaires relatifs aux IDM, un champ pour les informations sur la compatibilité du donneur, de la donneuse, voir PRE_RBTS_Donor_HLA_Tests Attention : la signature se trouve désormais à la page 2
R B T S		1445 FOR_Ankuendigung_Versand_Blutproben Correction formelle : ajout du champ de saisie correspondant à « Formulaire rempli par (prénom, nom) »
R B T S		1378 / 1379 / 1380 CKL_Info_Confirmatory_Typing_D / F / I Le document sera abrogé au 14 août 2026. Les STRS disposent leurs propres listes de contrôle.
R B T S		1446 / 1447 / 1462 / 3556 FOR_Informed_Consent_CT_VT_D / F / I / E - Aucune modification du contenu, adaptation formelle : - Modification du titre du document - Adaptations linguistiques sur les dispositions relatives à la protection des données, sans modification du contenu - Nouvelle adresse e-mail dans l'en-tête (donorcenter@blutspende.ch)
R B T S	C	1410 / 1411 / 1412 DOK_Donor_Eligibility_Criteria_Blood_Stem_Cell_Donation_D / F / I - Critères adaptés : Arthrite infectieuse; Saignée par sangsues; Don de sang, en général; Transfusion sanguine; Chagas, risque de; Chikungunya, risque de; Dengue, risque de; Maladie diarrhéique; Hépatite B, déclarée ou confirmée; Syndrome du canal carpien; Malaria, risque de; Maladie de Perthes; Polypose familiale; Psoriasis; Tuberculose latente; Virus du Nil occidental, risque; Virus Zika, risque; Cytomégalovirus - Nouveaux critères : Acné inversée; Bactériurie, asymptomatique; Syndrome de tachycardie orthostatique posturale (STOP) - Nouvelle subdivision : Tumeur cérébrale, bénigne; Tumeur cérébrale, maligne - Critères supprimés : Psoriasis capillaire; Psoriasis en gouttes; MSM (Men who have sex with men) <i>Voir informations détaillées dans l'annexe séparée</i> <i>Information_Modifications_SBSC_Critères_FR_valide_de_14_08_2026</i>
R B T S	C	1407 / 1408 / 1409 DOK_Procedure_Malaria_CT_MC_D / F / I Adaptation suite aux modifications apportées au critère « Paludisme, risque ». Le document fournit désormais un aperçu des délais et des mesures à respecter lors du CT / VT et du medical check. La procédure détaillée est décrite dans le document DOK_Donor_Eligibility_Criteria_Blood_Stem_Cell_Donation.



R B T S	C C	2102 / 2103 / 2136 / 2300 FOR_Medical_Questionnaire_CT_VT_Medical_Checkup_D / F / I / E - Question 10a) Période réduite à 30 jours, voir les critères adaptés concernant le risque lié aux arbovirus - Question 10c) concerne le risque de paludisme et un séjour de 12 mois hors d'Europe, voir également le critère adapté « paludisme, risque » - Question 18 supprimée, car l'égalité s'applique aux donneurs MSM
R B T S	C C	1473 FOR_Invoice_Donor_FU - Suppression de l'analyse des sous-populations lymphocytaires lors du suivi 1 mois et 1 an (décision KAT 1/2026) - Suppression des frais liés au suivi 1 an après prélèvement de DLI
	C C	1256 / 1257 POL_007_WorkUp_CH_Donor_D / F - Suppression de l'analyse des sous-populations lymphocytaires lors du suivi 1 mois et 1 an (décision KAT 1/2026) - Chapitre « Medical CheckUp », Point prélèvement de DLI : Il n'est plus nécessaire de répéter l'analyse des sous-populations lymphocytaires lors du suivi 1 mois et 1 an
	C C	1258 / 1259 POL_008_FollowUp_CH_Donor_D / F - Suppression de l'analyse des sous-populations lymphocytaires lors du suivi 1 mois et 1 an (décision KAT 1/2026) - Chapitre « Analyses de sang dans le cadre du suivi » : La phrase suivante a été supprimée : Lors d'un don de lymphocytes (DLI) une formule sanguine complète et une analyse de certaines sous-populations lymphocytaires est obligatoire lors du suivi 1 mois et 1 an.
	C C	1301 / 1302 PRE_CC_Donor_WorkUp_D / F Chapitre 2.3.1, Envoi des échantillons de sang : meilleure organisation en chapitres 2.3.1.1, Etiquetage des tubes, Chapitre 2.3.1.2 Conditionnement des tubes et Chapitre 2.3.1.3 Remise des échantillons de sang au courrier et vérification par le centre de prélèvement
	C C	1303 / 1304 PRE_CC_Donor_FollowUp_D / F - Phrase d'introduction : correction de la référence au plerixafor et aux biosimilaires (point 3.4) - Suppression de l'analyse des sous-populations lymphocytaires lors du suivi 1 mois et 1 an (décision KAT 1/2026) - Chapitre « FU à 1 mois » pour les donneurs et donneuses non apparenté(e)s et apparenté(e)s : Il n'est plus nécessaire de prélever du sang supplémentaire pour l'analyse des sous-populations lymphocytaires - Les coûts liés à l'analyse des sous-populations lymphocytaires sont supprimés - Remplacement de Tarmed par TARDOC
	C C	3628 FOR_Informed_Consent_Cryoconservation_E Désormais également disponible en anglais.
	C C	3632 FOR_Expenses_family_donor_E Désormais également disponible en anglais.

Nous vous prions également à consulter la page suivante.



	T C	1260 / 1261 POL_009_Donor_Search_CH_Patient_D / F Chapitre 2.1. Généralités - La limite d'âge pour les patientes, patients âgé(e)s de plus de 80 ans est supprimée (décision KAT 1/2026) Chapitre 2.2.2. Avec demande - Pour les patientes, patients âgé(e)s de 80 ans ou plus, les exigences supplémentaires suivantes s'appliquent à une demande KAT : - Une consultation doit avoir eu lieu au centre de transplantation - La demande doit contenir le résultat ou le résumé d'une évaluation gériatrique - La patiente, le patient présente une compensation cardiopulmonaire ; en cas d'affection cardiovasculaire (Arrhythmia, Cardiac ou Heart Valve Disease >0 dans le score de Sorrow), le résultat d'une évaluation cardiologique doit être joint - Il n'est plus nécessaire d'indiquer sur le formulaire 1477_FOR_KAT_Request s'il y a un donneur ou une donneuse apparenté(e) - Dans la référence au score de Sorrow, la phrase concernant les lymphomes a été supprimée. Cette phrase apparaît directement à côté du score de Sorrow sur le formulaire 1477_FOR_KAT_Request. Chapitre 2.3 a été remplacé avec Chapitre 2.3.3: Selon décision de l'équipe de médecins SBSC quant à la nécessité d'une demande - Aucun changement n'est apporté à la procédure ni aux situations dans lesquelles l'équipe de médecins SBSC décide si une demande est nécessaire ou non. La procédure est désormais uniquement décrite dans ce chapitre (par souci de cohérence et de précision).
	T C	1477 FOR_Gesuche_D_F - Nouveau titre : FOR_KAT_Request - Modifications mises en oeuvre conformément à POL_009_Donor_Search_CH_Patient, voir ci-dessus - Il n'est désormais plus disponible en deux langues, mais uniquement en anglais.